

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

N° 14-DCM-DGS-115

L'AN DEUX MILLE QUATORZE & LE VINGT-NEUF SEPTEMBRE à quatorze heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2014

OBJET DE LA DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES DE L'AIRE TOULONNAISE (S.I.L.I.A.T.) DANS LE CADRE DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND Lionel RIQUELME – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE Yves PARENT – Nicole VACCA – Bernard PEZERY – Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA Jennifer DELI – Pierre-Laurent CHABLE

POUVOIRS : M. LUCIANI à V. RIALLAND – V. TIAR à L. RIQUELME

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali VINCENT

=====

M. Jean-François PLANES, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du Maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir) et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

Le décret d'application n° 2005-1156 du 13 septembre 2005, relatif au Plan Communal de Sauvegarde en fixe les modalités d'élaboration. Il rend également obligatoire son adoption dans chaque commune du territoire national.

Le Plan Communal de Sauvegarde du Pradet a été élaboré en 2012 puis transmis à la Préfecture pour avis en début de l'année 2013. Il est revenu en 2014 avec des remarques des services de l'Etat.

Il a été amendé en ce sens et sa version définitive sera soumise au Conseil municipal au mois d'octobre et ensuite le cas échéant validée par arrêté municipal pour son entrée en vigueur.

Afin de rendre opérationnel ce document et surtout cette démarche, une 1^{ère} tranche d'acquisition de matériel a été programmée pour 2014 dans le cadre de la mise en œuvre du PCS.

Cela comprend des achats pour équiper la Commune en matériel d'hébergement, de communication, en supports d'information, en mobilier, en lieux de stockage, etc. (voir tableau détaillé page suivante).

Hébergement				
NOMBRE	INTITULE	PRIX U HT	MONTANT HT	TOTAL TTC
20	Lit picot alu import	35,45	709,00	850,80
20	Couverture en laine polaire	13,37	267,40	320,88
20	Couverture de survie "nasa"	2,05	41,00	49,20
20	Doublette en coton (sac à viande)	11,34	226,80	272,16
				1493,04

Communication				
NOMBRE	INTITULE		MONTANT HT	TOTAL TTC
3	Téléphones fixe			
1	Ordinateur portable complet+ licence		789,00	946,80
4	Radio tetra dont une base	120,00	480,00	576,00
				1522,80

Salle PCS				
NOMBRE	INTITULE		MONTANT HT	TOTAL TTC
6	Table pour responsable cellule		319,93	382,92
0	WIFI salle du conseil			
	Installation mini standard			
				382,92

Information				
NOMBRE	INTITULE	PRIX NET HT	MONTANT HT	TOTAL TTC
6000	Plaquette information PCS			
	Equipement pour 2 voitures EMDA			
				0,00

Stockage				
NOMBRE	INTITULE	PRIX NET HT	MONTANT HT	TOTAL TTC
1	Container neuf		3000,00	
1	Container occasion		1600,00	1920,00
				1920,00

TOTAL **5318,76**

Plan de financement prévisionnel :

FINANCEMENTS	TAUX (%)	VALEURS H.T. (€)	VALEURS T.T.C. (€)
S.I.L.I.A.T.	90,00	3 989,07	4 786,88
Commune du Pradet (Autofinancement)	10,00	443,23	531,88
Autres	-	-	-
TOTAL	100,00	4 432,30	5 318,76

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter le Syndicat Intercommunal pour la Lutte contre les Incendies de l'Aire Toulonnaise (S.I.L.I.A.T.) afin d'obtenir une aide financière aussi élevée que possible pour la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde pour 2014.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

Acte exécutoire en application
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.
Transmis au contrôle de légalité le :
.....1.0 OCT., 2014.....

Publié ou notifié le :
.....1.4 OCT., 2014.....
Le Maire,

